

Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel
MRC de Pierre-De Saurel
Province de Québec

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 583-2024

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 583-2024.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE le conseil a adopté, par résolution à sa séance ordinaire du 6 mai 2024, le projet de règlement suivant : «Projet de règlement n° **583-2024** modifiant le règlement de zonage n° 436-2009 » :

QU'une assemblée publique de consultation aura lieu le **jeudi 30 mai 2024**, à compter de **18 h 30**, à la salle du conseil au 1685, chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel;

QUE l'objet du règlement n° **583-2024** modifie le règlement de zonage n° 436-2009 afin d'ajouter les dispositions relatives *AUX NORMES SUR L'INSTALLATION DE GÉNÉRATRICE DE SECOURS PERMANENTE ET MODIFIER LES NORMES POUR LE BÂTIMENT ACCESSOIRE DE TYPE GARAGE PRIVÉ ET MARGE POUR ABRI D'AUTO APPLICABLE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITE DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL;*

QUE ce projet de règlement concerne l'ensemble du territoire de Sainte-Anne-de-Sorel;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou tout autre membre désigné par le conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au secrétariat municipal, 1685, chemin du Chenal-du-Moine durant les heures normales d'ouverture.

FAIT et donné à Sainte-Anne-de-Sorel, ce 7^e jour de mai 2024.

Maxime Dauplaise, M.A.P. gma
Directeur général et greffier-trésorier